

**COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AERODROME DE PARIS-LE BOURGET**

*

Procès-verbal

de la réunion du 12 décembre 2019

Étaient présents :

M. Fayçal Douhane, Président, Secrétaire Général adjoint de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

Représentants des collectivités territoriales

M. Herkat – CA Roissy-Pays-de-France
M. Bonhomet – CA Roissy-Pays-de-France

Représentants des associations

Mme Bouclans – FNE Ile-de-France
M. Capet – Environnement 92
M. Redon – Environnement 93
M. Parent – Val d'Oise Environnement
M. Ravenel – Union Française contre les Nuisances des Aéronefs
M. Avramoglou – Les Amis de la Terre Val d'Oise
Mme Bonhomme – ADVOCNAR (pouvoir)
M. Hunault – AREC Plaine de France
M. Mezure - ACRENA

Représentants des Professions Aéronautiques

M. Mazurkiewicz – Groupe ADP
M. Devouge – Groupe ADP
M. Fouchet – Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (pouvoir)
Mme Andriot – EBAA
M. Aguetant – Union Française de l'Hélicoptère
Mme Cazin – CGT

Représentants de l'Administration

Mme Peyruc – Préfecture de Seine-Saint-Denis
Mme Martin – DGAC DTA SDD
Mme Renard – DGAC DTA SDD
M. Blandel – DGAC DSNA

Pôle Management des Aides aux Riverains

M. Fiand - Directeur

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CCE du 10 décembre 2018.....3
2. Désignation des membres du collège des professions de l'aéronautique et du collège des associations siégeant au Comité Permanent.....3
3. Etude de la cartographie conjointe du bruit sur les aérodromes de Paris-Le Bourget et de Paris-Charles de Gaulle.....3
4. Présentation des évolutions du trafic aérien en 2019.....4
5. point sur le dispositif d'aide à l'insonorisation.....5
6. Point d'information suite aux travaux de cet été concernant la mise en service d'un nouvel ILS.....7
7. Questions diverses.....7

Faute de quorum à 10 heures, M. le Président Douhane, Secrétaire général adjoint de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, reconvoque à 10 heures 30 la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome Paris-Le Bourget pour que celle-ci se tienne sans condition de quorum, conformément aux dispositions du règlement intérieur.

La séance de la CCE de l'aérodrome de Paris-Le Bourget s'est donc ouverte à 10 heures 30 à la Maison de l'Environnement de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

En introduction, M. le Président précise que deux collèges ont été renouvelés : celui des professionnels de l'aéronautique et celui des associations de riverains et de défense de l'environnement.

Par ailleurs, dans le collège des élus, le représentant de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays-de-France a été modifié par une délibération de son organe délibérant, le 31 janvier 2019.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CCE du 10 décembre 2018

Le procès-verbal de la CCE du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité sans observation particulière des membres de la Commission.

2. Désignation des membres du collège des professions de l'aéronautique et du collège des associations siégeant au Comité Permanent

6 membres titulaires et leurs suppléants des deux collèges ci-dessus mentionnés sont à désigner pour participer au Comité Permanent de la CCE de Paris-Le Bourget.

Noms communiqués :

Collège des professions de l'aéronautique

- Titulaires :	Suppléants :
Quentin Devouge,	Catherine Lebreil,
Frédéric Fouchet,	Brigitte Barrand,
Nathalie Andriot,	Bertrand d'Yvoire,
Philippe Guittet,	Georges-Marie Baurens.

Collège des associations

- Titulaires :	Suppléants :
Jean-Marc Hunault,	Claude Schneider,
Francis Redon,	Gérard Parent,
Bernard Loup,	Joëlle Bouclans,
Claude Carsac,	Charles Pauron.
Joël Ravenel,	

M. le Président indique que des contacts seront pris, après la présente réunion, avec les deux collèges concernés pour compléter la liste des titulaires et des suppléants nécessaires au bon fonctionnement du Comité Permanent.

Il est indiqué par ailleurs que le collège des élus sera renouvelé après les élections de mars 2020.

3. Etude de la cartographie conjointe du bruit sur les aéroports de Paris-Le Bourget et de Paris-Charles de Gaulle

→ Présentation par la DGAC (Mme Martin)

L'étude répond à une demande de l'ACNUSA d'étudier la cartographie du bruit du trafic cumulé de Paris-CDG et de Paris-Le Bourget afin d'en apprécier l'impact éventuel sur les PEB et PGS.

La méthodologie employée a consisté à modéliser de nouvelles courbes de bruit sur la base du trafic réalisé en 2016 sur les deux plateformes. A chaque fois, les courbes tenant compte du trafic conjoint des deux aéroports ont été comparées aux courbes tenant compte du seul trafic de chacune des plateformes.

Les principaux résultats obtenus sont les suivants :

- la zone A (zone de bruit > Lden 70) est très peu impactée par la prise en compte du trafic cumulé (+0,08 % de surface supplémentaire).
- la zone B (comprise entre le Lden 70 et le Lden 65) est également faiblement impactée (+0,47 %).
- la zone C (comprise entre le Lden 65 et le Lden 55) est plus fortement touchée : +2,7 % de surface supplémentaire, soit 568 hectares environ.
- la zone D (comprise entre le Lden 55 et le Lden 50) connaît également une augmentation de superficie (+1,7 %).

L'impact est donc quasiment nul sur les deux zones les plus exposées au bruit (A et B) mais non négligeable pour les zones moins exposées au bruit (C et D).

Au final, en termes de logements supplémentaires, la prise en compte conjointe du bruit des deux plateformes aboutirait à un accroissement de +13 % des logements dans la zone D.

En conclusion, la prise en compte du trafic conjoint des deux plateformes aéroportuaires aboutirait à intégrer dans le PEB et le PGS des zones qui aujourd'hui en sont exclues. Ces zones nouvelles à intégrer sont essentiellement situées dans les espaces situés entre les deux plateformes. L'impact du trafic cumulé est quasi exclusivement sur les zones les moins exposées au bruit (C et D) et plus fort au Bourget qu'à Paris-CDG.

→ Questions et observations

• Les suites à donner à l'étude

M. Ravenel (UFCNA) fait observer que l'étude montre qu'un nombre conséquent de logements supplémentaires devraient pouvoir bénéficier de l'aide à l'insonorisation. Concrètement, quelle suite sera donnée à cette étude ?

Mme Martin (DGAC) précise que la prise en compte des deux trafics nécessite des modifications d'ordre législatif. La DGAC a saisi la préfecture d'Ile-de-France sur l'impact d'une telle mesure.

4. Présentation des évolutions du trafic aérien en 2019

→ Présentation par le Groupe ADP (M. Devouge)

La présentation a porté sur les points suivants :

- Une baisse de l'activité en 2019 de -4,7 %. L'année 2019 (\approx 53 100 mvts) est très proche de l'année 2017 en termes de trafic.
- Les caractéristiques de la plateforme :
 - 200 avions basés qui réalisent 30 % des mouvements

- 10 compagnies réalisent 40 % du trafic
- Un trafic non homogène : l'aéroport est fréquenté par 1 375 compagnies ou opérateurs, par près de 3 500 avions représentant 193 types avions de 2 à 575 tonnes, et dessert 1 000 destinations)

• L'évolution du trafic montre une activité plutôt en baisse depuis la crise économique de 2009 et fluctuante au gré des événements politiques ou culturels. Ainsi, la forte activité de 2018 s'explique principalement par deux événements (One Planet Summit, la Ryder Cup) qui ont généré du trafic.

• Le trafic de nuit : le trafic de nuit est en baisse constante depuis 14 ans pour atteindre en 2019 un taux très faible de 5 %. Ce taux en 2019 s'explique en partie par des travaux qui ont occasionné des fermetures de nuit. Les vols de nuit se concentrent sur le créneau 22h00-23h00 et tout particulièrement sur la plage horaire 22h00-22h15. Les décollages en cœur de nuit ne se font que sous dérogation.

• La typologie des avions : l'aéroport est fréquenté principalement par des petits avions, les avions de plus de 50 tonnes représentant une part marginale (3 %). La grosse majorité des avions sont des codes B avec des envergures de moins de 20 mètres.

→ **Questions et observations**

• la baisse du trafic : *pourquoi cette baisse en 2019 ?* (M. Herkat – Roissy-Pays-de-France)

La baisse a deux explications : la principale, c'est l'absence en 2019 de grands événements pour générer du trafic comme il y en avait eu en 2018 (*One Planet Summit, Ryder Cup*) ; il semblerait également que le mouvement des gilets jaunes a généré une tendance baissière qui a commencé fin 2018 et s'est propagée sur l'année 2019 (M. Devouge - ADP).

• les amendes de l'ACNUSA et les APU : *pouvez-vous nous en dire plus sur l'article du Parisien qui mentionnait l'engagement de nombreuses poursuites par l'ACNUSA pour non-respect des normes, en particulier s'agissant des APU ?* (M. Redon – Environnement 93)

Il s'agit d'amendes prononcées par l'ACNUSA à l'égard d'opérateurs qui n'ont pas respecté les limitations à l'utilisation des APU (1 heure avant le départ, 30 minutes après l'arrivée) en l'absence de moyens de substitution. Le Groupe ADP a engagé une démarche d'installation de moyens de substitution aux APU (prises 400 Hz) sur les plateformes parisiennes. S'il est relativement facile d'installer des moyens de substitution à Paris-Orly et à Paris-CDG puisque les postes de stationnement sont fixes, c'est plus complexe de le faire au Bourget compte tenu de la petite taille et de l'hétérogénéité des avions fréquentant la plateforme. Une étude a été lancée avec la participation des assistants au Bourget. Dans un premier temps, la priorité sera d'installer des prises pour les 10 % d'avions les plus gros pour lesquels des moyens de substitution aux APU apporteront un vrai gain environnemental. (M. Devouge – ADP)

Par ailleurs, un travail de révision de l'arrêté APU est engagé par la DGAC en concertation avec l'ACNUSA et la GTA. (Mme Martin DGAC)

5. point sur le dispositif d'aide à l'insonorisation

→ **Point sur les aides** (M. Fiand, Pôle management des aides)

M. Fiand, nouveau Directeur du Pôle Management des Aides aux Riverains, met en lumière les points suivants :

- Aides attribuées en 2019
- diagnostics acoustiques : 693 logements (montant 59 K€).
- travaux aidés : 338 logements ou locaux (montant 3 M€).

- Aides attribuées depuis la mise en place du dispositif

Près de 2 000 logements ou locaux ont été insonorisés pour un montant de 23 M€ depuis 2012. 10 000 logements environ restent à insonoriser.

- Dossiers en cours de traitement

- Dossiers de particuliers :

- prêts à passer en CCAR : 62 dossiers (696 K€)
- en situation intermédiaire : 31 dossiers (365 K€)
- en attente de notification d'aide de diagnostic acoustique : 17 dossiers

- Dossiers Grands Comptes

- Prêt à passer en CCAR : 1 grand collectif de 111 logements (675 K€)
- En cours d'instruction : 23 dossiers, représentant 1350 logements (13 M€)
- Dossiers en phase travaux : 4 dossiers représentant 234 logements (1,55 M€)

Les dossiers grands comptes peinent à sortir. Pour accélérer le traitement, il faudra faire en sorte que tous les acteurs concernés tirent dans le même sens.

- la programmation de l'aide : sont rappelés les critères de priorisation de l'aide et notamment la priorisation des dossiers collectifs par rapport aux dossiers de particuliers.

- les actions de communication :

M. Fiand souligne la nécessité de mieux faire connaître le dispositif et détaille les actions pour y contribuer :

- actions d'information auprès des collectivités locales après la période électorale ;
- l'organisation de permanences mensuelles au sein des maisons de l'environnement pour aider et informer les riverains ;
- mise à disposition d'outils de communication pour les associations et les mairies (film, flyers, liens...) ;
- Numéro Vert gratuit depuis mai 2019 ;
- aide à la localisation avec le site aideinsono.fr.

Au terme de la présentation de M. Fiand, M. le Président ouvre la discussion aux questions ou observations de la Commission.

Est évoqué le problème des délais d'attente. M. Herkat (CA Roissy-Pays-de-France) déplore les délais souvent très importants que doivent supporter les riverains entre le dépôt de leur dossier et l'obtention de l'aide.

M. Fiand reconnaît que les délais sont trop longs. Il précise que ces délais ne sont pas des délais de traitement mais la conséquence de l'application de la priorisation des dossiers collectifs sur les dossiers de particuliers, compte tenu de la contrainte de l'enveloppe financière disponible. Mme Martin précise que les particuliers peuvent se grouper par 5 pour monter une opération collective et accélérer le processus.

→ **Point sur les recettes TNSA** (Mme Martin, DGAC)

Éléments principaux évoqués au cours de la présentation :

- le remboursement d'une surdéclaration d'une compagnie qui a affecté les recettes de TNSA en 2017 et 2018 de Paris-CDG

• la situation des recettes en 2019 (incluant le réalisé jusqu'à novembre et le prévisionnel jusqu'à fin décembre 2019)

50 M€ de recettes TNSA pour les dix aéroports Acnusés dont :

- une augmentation pour Paris-CDG : 28,6 M€ (vs 24 M€ en 2018)
- une légère progression pour Paris-LBG : 1,32 M€ (vs 1,18 M€ en 2018)
- une stabilité pour Paris-Orly : 13,5 M€ (vs 13,6 M€ en 2018)

• l'évolution des tarifs de TNSA

- stabilité des tarifs d'Orly depuis 2017
- augmentation des tarifs de Paris-CDG en juillet 2019 (de 23,50 à 27 €)
- Paris-Le Bourget est au tarif maximal de son groupe (40 €) depuis 2017.

La promesse de Mme la Ministre de 10 M€ supplémentaires sera atteinte en année pleine en 2020.

Au Bourget, sur un budget global d'environ 3 M€, l'abondement des recettes par Paris-CDG est de l'ordre de 2 M€.

6. Point d'information suite aux travaux de cet été concernant la mise en service d'un nouvel ILS

→ **Présentation par la DSNA**

M. Blandel, chef du service de Navigation Aérienne de Paris-CDG et de Paris-Le Bourget, fait le bilan des travaux réalisés pour la mise en service d'un nouvel ILS :

- un léger retard de 3 semaines dans la réalisation des travaux pour des raisons météo.
- une moindre utilisation des procédures conventionnelles de report que prévu (donc un plus faible impact sur les populations survolées) grâce à une bonne communication auprès des compagnies.
- une réduction des créneaux horaires de fermeture de la piste 27 qui a permis également de minimiser les impacts.

Les points positifs du retour d'expérience :

Le suivi des trajectoires a été conforme à ce qui avait été prévu.

Le calendrier a dans l'ensemble été maîtrisé

L'impact des régulations de trafic a été contenu : le nombre de vols non capables de suivre les procédures satellitaires a été plus faible que prévu, les délais ont été dans l'ensemble maîtrisés, un gros effort de communication a été fait en direction de la riveraineté et des mairies.

Tous les matériels sont en état de fonctionnement depuis le 26 novembre. La réduction des pannes attendue évitera d'être contraint de survoler des populations qui n'avaient pas l'habitude de l'être.

→ **Questions et observations**

M. Herkat (Roissy-Pays-de-France) évoque le cas d'avions qui semblaient atterrir puis remettaient immédiatement les gaz. M. Blandel (DSNA) pense qu'il s'agissait d'un problème très temporaire dû à un brouilleur satellitaire illicite qui empêchait les aéronefs d'accomplir correctement leur procédure.

7. Questions diverses

L'artificialisation des sols

M. Redon (Environnement 93) évoque la directive gouvernementale de juillet 2019 contre l'artificialisation des sols. Pour M. Redon, le Groupe ADP sur son territoire semble aller à l'encontre de cette directive en souhaitant développer des parkings (parking India, parking Hall 3) d'autant moins nécessaires que des projets de transports en commun vont se concrétiser (T11, Grand Paris Express).

M. Mazurkiewicz, Directeur de Paris-Le Bourget, conteste cette appréciation. Toutes les réalisations du Groupe ADP se font dans le respect de la réglementation. Le parking India est construit depuis plusieurs années et il n'y a pas de modification envisagée. Le projet Hall 3 se situe dans le cadre des Jeux Olympiques (nouveau dispositif pour accueillir les journalistes internationaux) et le parking sera simplement remis dans sa configuration initiale. Il n'y a pas, avec la ligne 17, la volonté de construire de nouveaux parkings.

M. le Président fait observer que la Seine-Saint-Denis est le Département qui sera le plus bénéficiaire du Grand Paris Express avec la création de nouvelles gares.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre point divers, M. le Président lève la séance, après avoir remercié l'ensemble des membres de leur participation.

(la séance est levée à 11 heures 50)

Pour le préfet et par délégation,
Le Sous-préfet chargé de mission auprès du préfet
secrétaire général adjoint chargé de l'arrondissement chef-lieu

Fayçal DOUHANE